

COMMUNE DE GESVES

CONVOCATION du CONSEIL COMMUNAL

Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation

Art. L1122-17. (ancien Art.90 NLC)

Le conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par l'article L1122-13, et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou pour la troisième que la convocation a lieu; en outre, la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

Conformément au Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation,
le Collège communal a l'honneur d'inviter
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal
à se réunir à la SEANCE du CONSEIL qui aura lieu le mercredi 20 décembre 2023 à 19h30
en la salle « Colonnes »
(rue de la Pichelotte, 9 à 5340 GESVES)

ORDRE DU JOUR

EN SEANCE PUBLIQUE

AFFAIRES GENERALES

1. Rapport sur l'administration des Affaires en 2023
2. Archives de l'Etat - Convention de dépôt des archives

FABRIQUES D'EGLISE

3. Fabrique d'église de Faulx-Les Tombes - Compte 2022
4. Fabrique d'église de Faulx-Les Tombes - Budget 2024
5. Fabrique d'église de Haut-Bois - Budget 2024
6. Fabrique d'église d'Haltinne - Budget 2024
7. Fabrique d'église de Gesves - Compte 2022
8. Fabrique d'église de Gesves - Budget 2024
9. Fabrique d'église protestante de Seilles - Budget 2024
10. Fabrique d'église de Mozet - Budget 2024

CPAS

11. CPAS - Budgets 2024 - Ordinaire et extraordinaire et dotation communale - Tutelle administrative et arrêt de la dotation communale

FINANCES

12. Modification de la MB1-2023 par les services de la Tutelle – Information
13. Compte 2022 - Information de l'arrêté de Tutelle
14. Zone de Secours NAGE - Budget et dotation provisoire 2024
15. Octroi de subsides en numéraire pour l'association GaMeNa - Exercice 2023
16. Octroi d'une subvention en numéraire pour les associations Gesves Extra, Ludothèque - Exercice 2023
17. Octroi de subventions en numéraire d'un montant inférieur à 2.500 € pour différentes associations culturelles et sportives - Exercice 2023
18. Budgets 2024

TAXES

19. Règlements-taxes et/ou redevances - Approbation des autorités de tutelle - Information

MOBILITE

20. Opérateur de Transport de Wallonie - Convention de subventionnement forfaitaire relative aux travaux de remplacements et de mises en place d'abris standards pour voyageurs aux arrêts de bus TEC - PST 2.2.9.2

MARCHES PUBLICS

21. Plan d'investissement 2022-2024 – Phase III – Fiches 15 – Rue de l'Eglise & 16 – Rue de la Goyette à Faulx-Les Tombes – Aménagement de bandes cyclables suggérées et dévoiements – Approbation des conditions et du mode de passation – PST 2.2.9.1

PATRIMOINE

22. Vente d'un excédent de voirie du chemin n°23 situé rue de Reppe à GESVES - Désignation de l'acquéreur
23. Acquisition du bien privé cadastré division 5, section A et n°268 G et situé rue de la Croisette 15 à 5340 SORÉE - Modalités générales d'acquisition

A HUIS CLOS

PERSONNEL

1. Admission à la pension

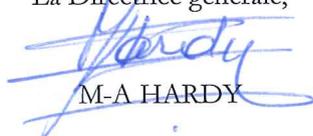
ENSEIGNEMENT

2. École communale de l'Envol - Modification de la désignation à titre temporaire à temps plein (26 p/s, PG) à partir du 20/11/2023 suite à l'augmentation de cadre en section maternelle - Ratification de la décision du Collège communal du 20/11/2023
3. École communale de l'Envol - Modification de la désignation d'une institutrice maternelle temporaire à titre prioritaire à temps partiel (13 p/s, CC) à partir du 20/11/2023 suite à l'augmentation de cadre en section maternelle - Ratification de la décision du Collège communal du 20/11/2023
4. École communale de l'Envol - Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire à temps partiel (13 p/s, CB) dans le cadre du remplacement d'une institutrice maternelle temporaire en congé de maladie (AW) à partir du 20/11/2023 dans le cadre de la révision du capital - périodes suite à l'augmentation en section maternelle - Ratification de la décision du Collège communal du 20/11/2023
5. École communale de l'Envol - Désignation d'une institutrice maternelle temporaire à temps partiel (13 p/s, FN) à partir du 20/11/2023 dans le cadre du remplacement d'une institutrice maternelle à titre temporaire prioritaire à temps partiel (CB) en congé de maladie - Ratification de la décision du Collège communal du 20/11/2023
6. École communale de l'Envol - Désignation d'une institutrice primaire à temps partiel (13 p/s MD) à partir du 11/12/2023 dans le cadre du remplacement d'une institutrice primaire à titre définitive (CB) - Ratification de la délibération du Collège communal du 04/12/2023
7. École communale de la Croisette - Désignation d'une institutrice maternelle temporaire à temps partiel (5 p/s, FN) à partir du 20/11/2023 dans le cadre du remplacement d'une institutrice maternelle à titre définitif (DW) suite à l'augmentation de cadre au sein du PO - Ratification de la délibération du Collège communal du 20/11/2023
8. École communale de la Croisette - Désignation d'une institutrice primaire à titre temporaire à temps partiel (4 p/s supplémentaires) à partir du 20/11/2023 (AC) - Ratification de la décision du Collège communal du 20/11/2023

Ainsi décidé par le Collège communal en séance du 11/12/2023

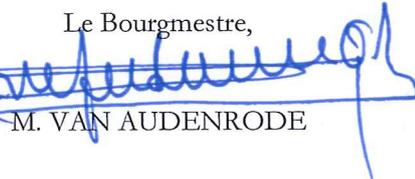
Par ordonnance :

La Directrice générale,


M-A HARDY

Le Bourgmestre,




M. VAN AUDENRODE